Certifié conforme à l'original

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 25 du 14 mai 2014

PARTIE PERMANENTE
Armée de terre

Texte 10

CIRCULAIRE N° 90003/DEF/RH-AT/PRH/LEG
portant abrogation de textes.

Du *3 avril 2014*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau « politique des ressources humaines ».*

CIRCULAIRE N° 90003/DEF/RH-AT/PRH/LEG portant abrogation de textes.

Du 3 avril 2014

NOR D E F T 1 4 5 0 7 3 5 C

Textes abrogés :

Circulaire n° 482/DEF/CoFAT/DF/BCF/FI/SO du 17 janvier 2007 (BOC N° 16 du 6 juillet 2007, texte 19 ; BOEM 312.2.1).
Circulaire n° 1831/DEF/CoFAT/DF/BCF/FI/SO du 16 février 2007 (BOC N° 15 du 26 juin 2007, texte 20 ; BOEM 312.3.1).
Circulaire n° 6737/DEF/CoFAT/DF/BCF/FI/SO du 9 juillet 2007 (BOC N° 26 du 7 novembre 2007, texte 9 ; BOEM 312.2.1, 312.3.1).
Circulaire n° 275086/DEF/RH-AT/SDFE/CF/CEERAT/PILDOM/RGE du 16 septembre 2010 (BOC N° 41 du 8 octobre 2010, texte 9 ; BOEM 763.2.20.1).

Référence de publication : BOC n° 25 du 14 mai 2014, texte 10.

Les circulaires mentionnées ci-dessous sont abrogées :

- Circulaire n° 482/DEF/CoFAT/DF/BCF/FI/SO du 17 janvier 2007 relative à la formation au certificat technique de la réserve, domaine de spécialités mouvements-ravitaillements, des sous-officiers de la réserve opérationnelle ;

- Circulaire n° 1831/DEF/CoFAT/DF/BCF/FI/SO du 16 février 2007 relative à la formation à l'unité de valeur n° 2 du brevet d'aptitude de spécialité du 2e degré du domaine de spécialités «mouvements/ravitaillements» des sous-officiers de la réserve opérationnelle ;

- Circulaire n° 6737/DEF/CoFAT/DF/BCF/FI/SO du 9 juillet 2007 relative à la formation de chef de peloton du domaine de spécialités « mouvements- ravitaillements » de la réserve opérationnelle ;

- Circulaire n° 275086/DEF/RH-AT/SDFE/CF/CEERAT/PILDOM/RGE du 16 septembre 2010 relative à la formation et à la qualification renseignement recherche.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le général de corps d'armée,
directeur des ressources humaines de l'armée de terre,

Frédéric SERVERA.